



REGLEMENT

Article 1 - Les Courses

9 h- 30 Course 1 : Vétérans, Seniors, Espoirs-Juniors, Masculins et Féminins -> 21 kms

9 h45 Course 2 : Idem Course 1 + les Cadets (*) et Cadettes (*) -> 11 kms

11h Course 3 : *enfants 900m et 1200m 2011 à 2016 (6 à 11 ans)*

Article 2 – Ravitaillement

Ravitaillement (eau+sucre) au km 6 et au km 15. Ravitaillement solide à l'arrivée.
Halte aux gobelets, prenez vos porte-gourdes ! Autonomie préconisée et 0 déchet sur le parcours.

Article 3 – Marquage

Marquage au sol et par ruban Rouge et Blanc à hauteur de vue.

Article 4 - Inscription et engagement

Jusqu'au 22 avril 2022 inscrivez-vous en ligne avec paiement sécurisé <https://www.espace-competition.com/>

C1 : **21 kms** : maxi 300 participants : 13 € licenciés, 14 € non licenciés

C2 : **11 kms** : maxi 200 participants : 9 € licenciés, 10 € non licenciés

Pour les courses, les non licenciés devront présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pieds EN COMPETITION daté de moins d'un an.

PASS VACCINAL Obligatoire à la Remise des Dossards

Courses jeunes gratuites avec inscription en ligne et sur place maxi 1/2 heure avant le départ

Article 5 - Remise des dossards

Course 1 et 2 : Vendredi 29 avril 2022, **au magasin " Terre de Running "**, à Saint-Sébastien-sur-Loire. 17h-19h et Samedi 30 avril 2022 de 10h à 18h. Pas d'inscription sur place

Courses jeunes : à partir de 10h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Article 6 – Logistique

Vestiaires, consignes et toilettes.
Parkings : Salle Cassin et magasin Intermarché

Article 7 - Démarche environnementale

Amis sportifs, respectez le code de la route, l'environnement et la Nature. (Charte Volontaire du " TRAIL " de la FFA). Portegourde et autonomie préconisés. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas acceptés. Les chiens ne sont pas acceptés.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les souffrances physiques, vols, pertes et accidents pouvant survenir.

Article 9 - Droit à l'image

Chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation. Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès aux données le concernant.

Article 10 – Récompenses

1 lot pour tous !